



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

PETR du **PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

Rapport d'activités 2023

Mission d'assistance de l'Audc

Pogny (vue aérienne) © CCMC



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE	5
a) Animation des Comités syndicaux.....	5
b) Animation des Bureaux.....	5
c) Animation des commissions de travail	7
d) Suivi du budget et des procédures administratives du PETR	7
2. PROJET DE TERRITOIRE DU PETR DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE	7
3. LE PACTE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)	8
4. LES ACTIONS THEMATIQUES DU PETR.....	10
a) Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)	10
b) La publication d'un guide des producteurs locaux « Circuits courts »	12
5. OBSERVATOIRE DU TOURISME DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE.....	12
6. ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE CHALONS.....	15
7. ANIMATION DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER.....	16
▪ Leader.....	16
▪ Transition vers la nouvelle programmation Leader	16
▪ Maquette financière et fiches actions	17
▪ Circuit de gestion d'un projet	18
▪ Le Comité de programmation Leader.....	18
▪ Les projets préprogrammés et programmés	18
▪ Les conventions de subvention et le paiement	19
▪ Prochaines étapes.....	19
▪ Calendrier de gestion	19
▪ Maquette financière	20
8. 11^E EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINEMA WAR ON SCREEN	21
9. SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT).....	22
a) Analyses de compatibilité.....	22
b) Outils de suivi du SCoT	22
c) Participation aux démarches d'élaboration des documents locaux d'urbanisme	23
d) Commission de suivi du SCoT	24
e) Suivi du recours contre le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne	24
10. LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	24
▪ Gestion du site Internet	24

INTRODUCTION

La convention cadre entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons (PETR) et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons (AUDC) a été renouvelée pour les années 2023 et 2024 par délibération du comité syndical du 04 mai 2023.

Rappel des objectifs de la convention cadre entre le Syndicat mixte et l'AUDC :

En application de l'article 1 de la convention cadre, le programme partenarial d'activités de l'AUDC pour le compte du Syndicat mixte porte sur huit axes :

- 1) l'assistance du PETR dans le cadre de l'animation des instances,
- 2) le suivi et l'animation du projet de territoire du PETR,
- 3) l'animation du Pacte territorial de relance et de transition écologique 2021-2026 (PTRTE),
- 4) l'animation des actions thématiques du PETR,
- 5) l'animation et le suivi du SCoT,
- 6) l'assistance et l'accompagnement du CODEV,
- 7) l'information sur les grands enjeux territoriaux en lien avec le périmètre de compétence du PETR,
- 8) l'assistance du PETR sur les outils et moyens de communication.

En 2023, l'Agence a poursuivi son action active dans l'accompagnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne pour l'animation du projet de territoire du Pays ainsi que pour l'intégration de la nouvelle contractualisation le PACTE initiée par l'Etat et la Région Grand Est à l'échelle du territoire du Pays.

Sur ce dossier, l'Agence a réalisé l'animation du suivi du PTRTE du Pays en concertation avec l'ensemble des collectivités locales et des partenaires financeurs Etat, Région et Département.

L'Agence a également poursuivi son travail d'accompagnement et de pilotage sur le Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du Triangle Marnais, mais aussi sur la stratégie touristique à mettre en œuvre sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

Au-delà, l'Agence a continué son travail d'accompagnement du PETR pour le suivi du SCoT et l'animation du CODEV.

1. ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE

L'année 2023 a vu l'AUDC accompagner le PETR dans la tenue de ses instances tant au niveau de la préparation et du suivi que de l'animation des bureaux et comités syndicaux ou commissions.

a) Animation des comités syndicaux

En 2023, le comité syndical s'est réuni 2 fois :

04 mai 2023 (68^e Comité syndical)

- ♦ Adoption du procès-verbal de la séance du 01/12/2022.
- ♦ Approbation du compte de gestion 2022.
- ♦ Approbation du compte administratif 2022.
- ♦ Rapport d'activité 2022
- ♦ Débat sur les orientations budgétaires 2023.
- ♦ Approbation du budget primitif 2023.
- ♦ Financement du poste de chargé de mission Leader 2023.
- ♦ Convention cadre AUDC/PETR 2023-2024.
- ♦ Convention d'objectifs avec La Comète au titre de la 11^e édition du Festival War on Screen.
- ♦ Convention d'adhésion à la prestation en santé-prévoyance du Centre de Gestion de la Marne.
- ♦ Modification de la demande de subvention du projet « Animation territoriale » dans les communes du Pays de Châlons-en-Champagne.
- ♦ Désignation du prestataire « Animation territoriale ».
- ♦ Avenants aux contrats d'assurances avec la MMA.

- ♦ Avancement des dossiers en cours (PTRTE, PAT du Triangle Marnais, tourisme...).

14 novembre 2023 (69^e Comité syndical)

- ♦ Adoption du procès-verbal de la séance du 04/05/2023.
- ♦ Point d'information convention de partenariat entre le PETR et le PNR de la Montagne de Reims dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Triangle marnais.
- ♦ Convention cadre triennale 2024-2027 pour la stratégie touristique du Pays de Châlons-en-Champagne.
- ♦ Approbation des modalités de conventionnement Leader entre le GAL du Pays de Châlons-en-Champagne et l'autorité de gestion régionale
- ♦ Demande d'aide à l'appui à l'ingénierie Fonds vert – animation et suivi du PTRTE (2021-2026)
- ♦ Demande d'aide à l'ingénierie territoriale – animation et suivi du PTRTE
- ♦ Décision modificative n° 1 – Utilisation des crédits correspondant au suréquilibre constaté au budget primitif de l'exercice 2023
- ♦ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
- ♦ Adoption du règlement budgétaire et financier du PETR
- ♦ Note retour sur la tournée itinérante d'animation territoriale multiservices dans les communes du Pays de Châlons-en-Champagne

b) Animation des bureaux

Le Bureau du PETR a préparé les réunions du Comité syndical, avec l'analyse de documents techniques et des discussions sur de nombreux points dont :

- la préparation de la 11^{ème} édition du Festival International de Cinéma War on Screen, ainsi que l'analyse du bilan de la 10^e édition,
- le suivi du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) entre la Région Champagne-Ardenne, le Département, l'Etat et le Syndicat mixte avec les propositions de réaffectation de crédits pour la finalisation,
- l'évolution des orientations stratégiques du SCoT,
- le suivi de l'élaboration de la candidature LEADER et les modalités de portage de l'ingénierie dédiée.

En 2023, le bureau s'est réuni à deux reprises :

17 avril 2023 (93^e Bureau)

- ♦ Approbation du compte de gestion 2022.
- ♦ Approbation du compte administratif 2022.
- ♦ Rapport d'activité 2022
- ♦ Débat sur les orientations budgétaires 2023.
- ♦ Approbation du budget primitif 2023.
- ♦ Financement du poste de chargé de mission Leader 2023.
- ♦ Convention cadre AUDC/PETR 2023-2024.
- ♦ Convention d'objectifs avec La Comète au titre de la 11^e édition du Festival War on Screen.
- ♦ Convention d'adhésion à la prestation en santé-prévoyance du Centre de Gestion de la Marne.
- ♦ Modification de la demande de subvention du projet « Animation territoriale » dans les communes du Pays de Châlons-en-Champagne.
- ♦ Désignation du prestataire « Animation territoriale ».
- ♦ Avenants aux contrats d'assurances avec la MMA.
- ♦ Avancement des dossiers en cours (PTRTE, PAT du Triangle Marnais, tourisme...).

16 octobre 2023 (94^e Bureau)

- ♦ Adoption du procès-verbal de la séance du 04/05/2023.
- ♦ Point d'information convention de partenariat entre le PETR et le PNR de la Montagne de Reims dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Triangle marnais.
- ♦ Convention cadre triennale 2024-2027 pour la stratégie touristique du Pays de Châlons-en-Champagne.
- ♦ Approbation des modalités de conventionnement Leader entre le GAL du Pays de Châlons-en-Champagne et l'autorité de gestion régionale

- ♦ Demande d'aide à l'appui à l'ingénierie Fonds vert – animation et suivi du PTRTE (2021-2026).
- ♦ Demande d'aide à l'ingénierie territoriale – animation et suivi du PTRTE.
- ♦ Décision modificative n° 1 – Utilisation des crédits correspondant au suréquilibre constaté au budget primitif de l'exercice 2023.
- ♦ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024.
- ♦ Adoption du règlement budgétaire et financier du PETR.
- ♦ Note retour sur la tournée itinérante d'animation territoriale multiservices dans les communes du Pays de Châlons-en-Champagne.

c) Animation des commissions de travail

La commission de suivi du SCoT s'est réunie le 19 décembre 2023 et a examiné les dossiers suivants :

- ♦ Enveloppes urbaines : présentation des résultats de l'adaptation des enveloppes proposées par le PETR.
- ♦ Présentation des chiffres de la consommation foncière actualisés.
- ♦ Bilan des avis sur les autorisations d'urbanisme délivrés par le PETR sur l'année 2023 au titre du SCoT.
- ♦ Point sur l'état d'avancement de la modification du SRADDET Grand Est.
- ♦ Point sur le contentieux relatif au périmètre d'exclusion éolien.

d) Suivi du budget et des procédures administratives du PETR

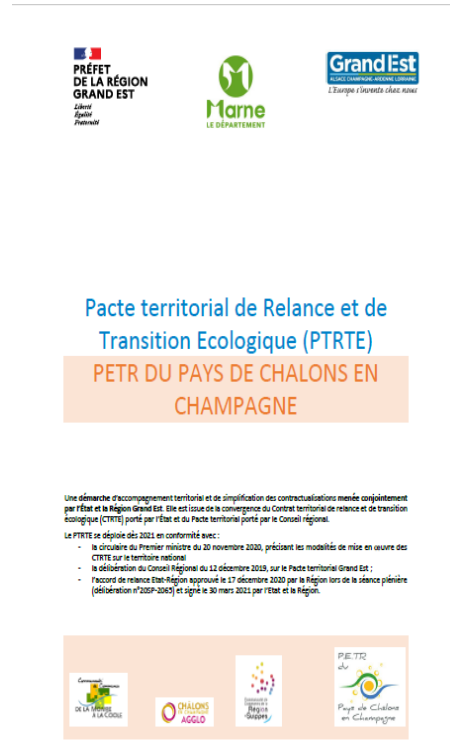
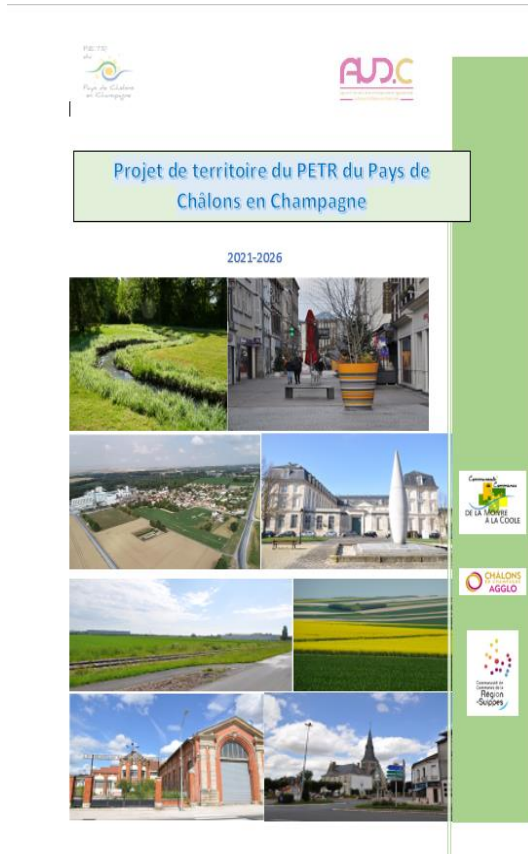
En complément, la préparation du budget ainsi que le suivi administratif et comptable du PETR ont été réalisés tout au long de l'année 2023 par l'AUDC.

2. PROJET DE TERRITOIRE DU PETR DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

La démarche de projet de territoire initiée au niveau du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne début 2021 se poursuit avec un travail de réflexion engagé sur certains des axes du projet de territoire. La démarche permet de faire participer activement les territoires à la mise en œuvre du projet avec plusieurs temps de travail collaboratifs, des échanges avec les équipes projet Etat/Région/Département afin de permettre l'émergence d'actions. Les thématiques mises en avant en 2023 sont celles du tourisme, des mobilités et de l'efficacité énergétique du territoire.



Pour rappel, le projet de territoire se traduit par la définition de 7 axes stratégiques.



3. LE PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)

L'Agence anime et assure le suivi du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique signé par le Pays de Châlons-en-Champagne et les 3 EPCI le constituant le lundi 20/12/2021.

L'année 2023 a conduit à l'organisation de plusieurs réunions des instances de gouvernance du PTRTE (Comité technique/Comité de pilotage). Elles se sont déroulées afin d'assurer le suivi et l'animation des projets et actions à inscrire pour 2023.

5 Comités Techniques (COTECH) ont eu lieu de janvier à décembre 2023 (30/01 ; 27/02 ; 24/03 ; 08/06 ; 18/10 et 07/12).

Ils ont eu pour objectifs de travailler sur l'actualisation et la mise à jour des fiches actions ; la constitution des tableaux des indicateurs de suivi du PTRTE, mais également d'effectuer une revue de projets permettant de suivre l'avancement de l'ensemble des dossiers avec les représentants des 3 EPCI du Pays.





▪ **Ordre du jour du COTECH du 30/01/2023**

- Points d'informations divers (information « Fonds vert, information appel à projet « mobilités actives – aménagements cyclables »).
- Point planning prévisionnel 2023.
- Point organisation du format des COTECH thématiques (quel contenu attendu ? qui convier ?).

▪ **Ordre du jour du COTECH du 27/02/2023**

- Revue des projets préparatoires pour les dispositifs DSIL/DETR.

▪ **Ordre du jour du COTECH du 24/03/2023 dédié à la mobilité**

- Contexte et cadre.
- Données chiffrées.
- Projets et actions PTRTE sur ce thème.
- Dispositifs de financements.

▪ **Ordre du jour du COTECH du 08/06/2023 dédié à la Rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics**

- Contexte et cadre.
- Données chiffrées.
- Projets et actions PTRTE sur ce thème.
- Dispositifs de financements.

▪ **Ordre du jour du COTECH du 18/10/2023**

- Point « revue de projets » et retour des EPCI.
- Point « outils de suivi » (indicateurs de suivi, outil géomatique et maquette financière).
- Point « dispositifs financeurs » (intervention de Yannick FLEURY de la Région Grand Est, mémo financeurs actualisé, point état sur le calendrier DSIL/DETR 2024).
- Questions diverses.

▪ **Ordre du jour du COTECH du 07/12/2023**

- Ce comité technique restreint Etat/Région/Agence a eu pour finalité de préparer le COPIL du 05/01/2024 et d'en élaborer le contenu à présenter.

1 comité de pilotage (COPIL) a eu lieu le 5 janvier 2024 en présence de M. le Préfet de la Marne afin de faire un bilan du travail effectué lors de l'année 2023 et de permettre aux élus d'échanger sur le PTRTE :

- Point sur la gouvernance opérationnelle mise en place suite à la signature du PTRTE.
- Rappel des étapes de travail 2023 et de leur contenu (5 COTECH).
- Présentation des outils de suivi 2023.
- Point sur l'actualisation 2023 du tableau de synthèse des actions et projets.
- Echanges avec l'Etat, la Région, le Département et les partenaires sur les attendus 2024.

En complément de l'animation du PTRTE, l'Agence a sollicité des dispositifs de financement en matière d'ingénierie (Fonds vert).

4. DES ACTIONS THEMATIQUES

a) *Projet Alimentaire territorial (PAT) du Triangle Marnais*

L'année 2023 a vu la poursuite de l'implication du PETR à cette démarche de projet alimentaire territorial.

A ce jour, pour 2023, 3 comités techniques (19 janvier ; 19 octobre ; 29 novembre) et 2 COPIL (7 février et 20 septembre) se sont déroulés.

Dans le cadre du projet alimentaire territorial du Triangle marnais, plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour approfondir les axes du plan d'actions concernant le foncier, l'installation, la transmission mais aussi sur la problématique des circuits courts.

L'Agence a activement participé à ces travaux en restituant les études sur le territoire du Pays (2 réunions du GT « circuits courts » se sont déroulées les 23 février et 14 septembre et 1 réunion du GT « foncier, transmission » le 21 juin).

En complément des groupes de travail et des COTECH/COPIL, l'Agence a élaboré un questionnaire qui a été transmis à l'ensemble des 90 communes du Pays de Châlons afin de connaître les modes de fonctionnement et les besoins en matière de restauration collective sur le territoire. Ce questionnaire a servi de base de travail à l'ensemble des autres territoires du PAT du Triangle marnais et a ainsi été diffusé aux prestataires de restauration collective du Triangle marnais.

Dans le cadre du travail collaboratif entre les territoires du Triangle marnais pour le projet alimentaire territorial, l'AUDC a relayé auprès des producteurs du Pays de Châlons-en-Champagne le questionnaire élaboré par le Grand Reims dans le cadre de son **étude de faisabilité pour la mise en place d'un atelier de transformation des fruits et légumes**.

...

Votre intérêt pour le développement d'activités de transformation de fruits et légumes

Le Grand Reims a souhaité engager une étude de faisabilité d'un atelier de transformation des fruits et légumes. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) porté par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Dans une cohérence territoriale, cette étude est menée en partenariat avec les acteurs du PAT sur le périmètre élargi du Triangle Marnais. Nous interrogeons également les producteurs ayant une démarche de commercialisation sur le territoire de l'étude (notamment via les marchés hebdomadaires).

Nous souhaitons connaître l'opinion des professionnels en lien avec la production, la transformation ou la commercialisation de ces produits.

Le questionnaire auquel vous participez vous interroge sur vos pratiques actuelles et potentielles en lien avec la transformation de fruits et légumes. Ainsi, même si à ce jour vous ne produisez pas de fruits et légumes, cette étude peut vous concerner dans un projet de diversification de l'activité.

Il sera ouvert du 23 novembre 2023 au 15 janvier 2024.

Ce questionnaire vous prendra 10 minutes.

Vos réponses seront traitées à des fins statistiques et ce de manière totalement anonyme. Toutefois, si la démarche vous intéresse, nous vous laissons la possibilité de communiquer vos coordonnées pour être recontacté et pour établir d'éventuels partenariats.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Michel Zaegel, Chef de service stratégie et planification au sein de la Communauté Urbaine de Grand Reims
Co-Référent de l'étude de faisabilité d'un outil de transformation de fruits et légumes pour Grand Reims
michel.zaegel@grandreims.fr

ou

Céline Trochain, chef de service Relations Usagers au sein de la Communauté Urbaine de Grand Reims
Co-Référent de l'étude de faisabilité d'un outil de transformation de fruits et légumes pour Grand Reims
celine.trochain@grandreims.fr

En 2023, plusieurs événements et séminaires ont été organisés dans le cadre du PAT sur le territoire du Triangle marnais :

- une formation **le 4 mai** :



A destination des élus et membres du COPIL PAT du Triangle marnais

Se former sur les enjeux d'adaptation de l'agriculture et de l'alimentation pour notre territoire du Triangle marnais

Adaptation de l'agriculture au changement climatique

Amélioration de la résilience du territoire

Alimentation et nutrition-santé

Biodiversité



Le jeudi 4 mai de 14h30 à 17h30

- un webinaire **le 13 octobre** sur le thème : « Une alimentation saine et durable dans les assiettes » Identifier l'offre en Grand Est, les avantages et les bénéfices des produits sous SIQO



- **le 11 décembre** : journée passerelle PAT/Contrat Local de Santé :



Une présentation du PAT par l'animatrice du PNR de la Montagne de Reims lors de l'atelier « Agriculture » du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne a eu lieu le 22 mai afin de présenter les axes stratégiques et les objectifs du projet alimentaire.



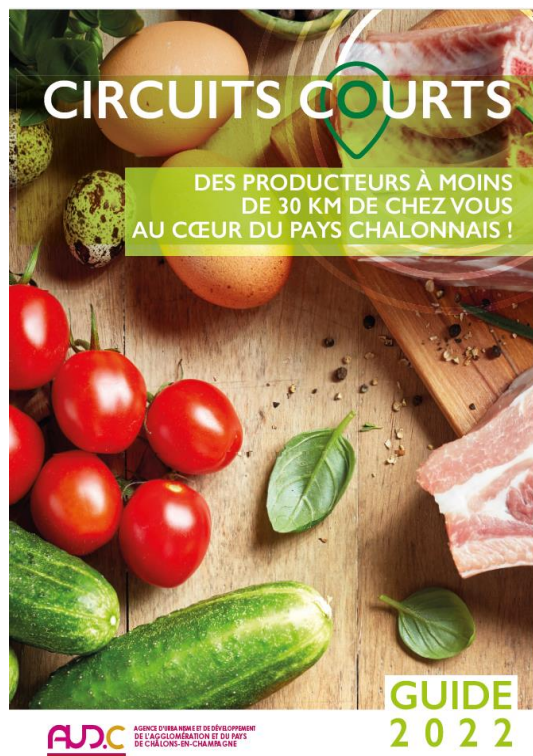
Enfin depuis septembre 2023, un travail préparatoire au renouvellement de la convention PAT avec le PNR de la Montagne de Reims est en cours afin de définir les modalités et les conditions financières pour les années 2024 à 2027.

b) La publication d'un guide des producteurs « Circuits courts »

Depuis plusieurs années, l'agriculture et l'alimentation durable sont devenues des priorités pour le développement de nos territoires. **Il est désormais important de favoriser les circuits courts et l'agriculture locale pour préserver notre environnement, nos territoires et notre qualité de vie.**

Un travail de réflexion pour actualiser et proposer une édition plus complète du livret de « sensibilisation » à l'alimentation et à l'agriculture locale du Pays de Châlons est en cours.

Un plan de communication presse « Circuits courts, les producteurs à moins de 30 km de chez vous au cœur du Pays Châlonnais » est en cours à l'échelle du territoire de Châlons et pourrait être étendu à l'ensemble des éditions du Triangle marnais.



5. OBSERVATOIRE DU TOURISME DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

En décembre 2022, le Bureau du PETR a proposé de former un groupe de travail dédié au tourisme regroupant élus et techniciens à l'échelle du Pays avec l'Office de Tourisme (OT), afin de formaliser des propositions sur les sujets suivants :

- les axes de travail communs dans le domaine touristique à l'échelle du Pays,
- les modalités d'élargissement du territoire de compétence de l'OT à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne,
- les moyens humains et financiers à mettre en œuvre,
- les modalités de portage juridique.

A ce titre, plusieurs étapes ont été mises en œuvre :

Etape 1 : Diagnostic réalisé fin juin 2023 ciblé sur :

- les déplacements touristiques (tourisme vert, pistes cyclables, chemins de randonnées),
- les hébergements existants sur le territoire,

- les points d'intérêt (patrimoine, les lieux d'accueil et de visites, musées),
- les grands événements du territoire (comme la Foire de Châlons par exemple).

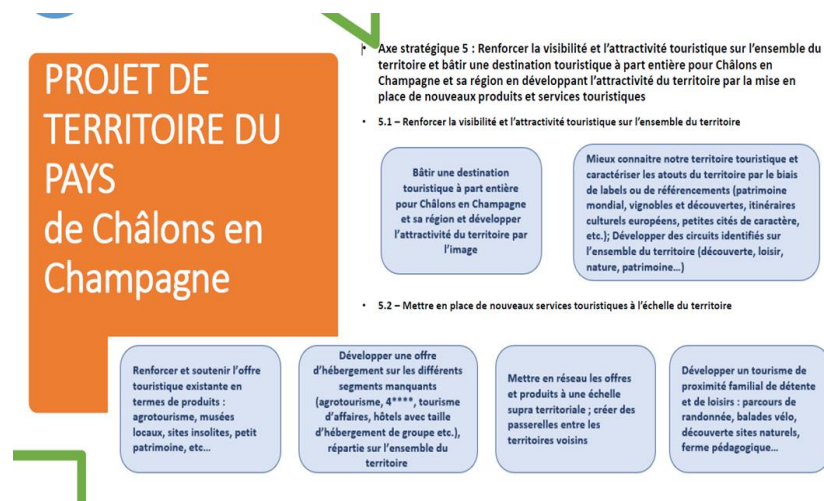
Etape 2 : Identification des enjeux et finalisation des objectifs à l'échelle du pays.

Etape 3 : Inscription d'une feuille de route et des priorités retenues par le Pays dans un document cadre (convention partenariale ; convention d'objectifs) signé par les partenaires (OT, AUDC, ...) et collectivités (Pays ; EPCI ; communes...) à l'automne 2023.

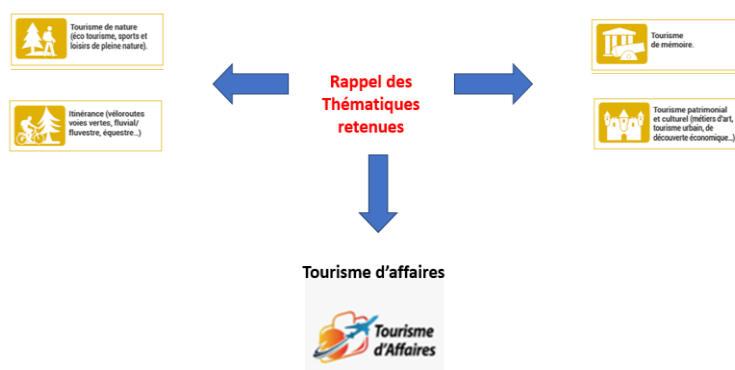
Cette convention cadre a pour objet de préciser les engagements réciproques des parties afin :

- d'élaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne,
- d'assurer la promotion touristique,
- de contribuer à coordonner les interventions des acteurs locaux et des divers partenaires du développement touristique du territoire,
- d'accompagner des porteurs de projets et apporter son concours à la réalisation d'événements,
- de mettre en place des études et statistiques de suivi dans le cadre de l'observatoire du tourisme du territoire,
- de réfléchir à la création de produits touristiques à l'échelle du Pays.

Des comités de pilotage (15 décembre ; 23 juin et 12 octobre) et des comités techniques (20 janvier ; 14 avril) dédiés ont été mis en place et ont vocation à suivre les études, projets et actions touristiques que le PETR portera en tant que maître d'ouvrage ou partenaire, en lien avec les axes stratégiques définis dans le projet de territoire.

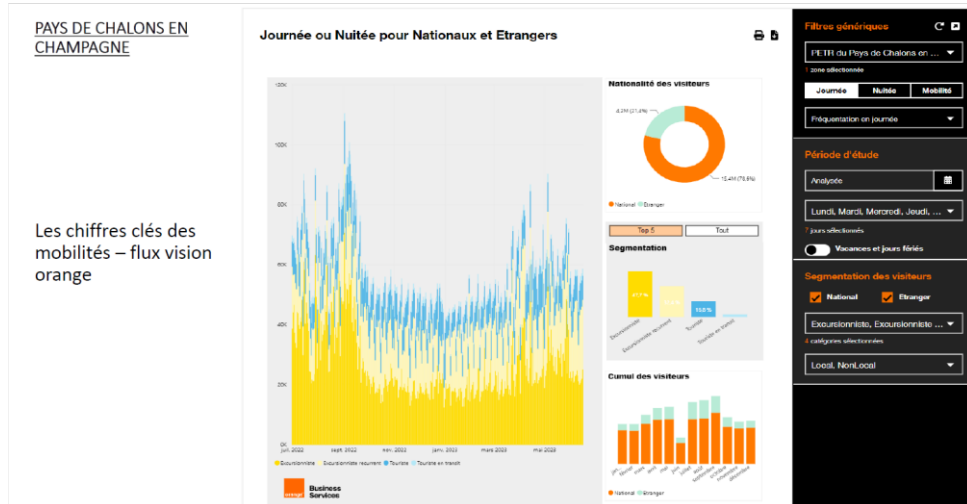


Axes de travail à l'échelle Pays



Le Comité syndical du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne le 14 novembre a donné son accord pour la signature d'une **CONVENTION TRIENNALE CADRE 2024-2027 POUR LA STRATEGIE TOURISTIQUE DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**.

Dans le cadre de sa mission d'observation, l'AUDC travaille également à l'analyse des données Flux Vision Orange à l'échelle du Pays et des 3 EPCI le constituant. Fonctionnant avec des **algorithmes exclusifs** développés par les chercheurs d'Orange Business, Flux Vision est une solution **Mobile Data Analytics**. Elle fournit des indicateurs statistiques de fréquentation, de provenance et de déplacement à partir des informations techniques issues du réseau mobile Orange.



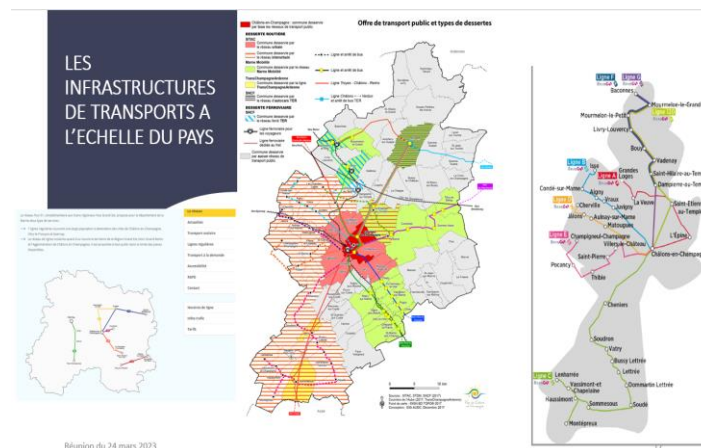
Les mobilités

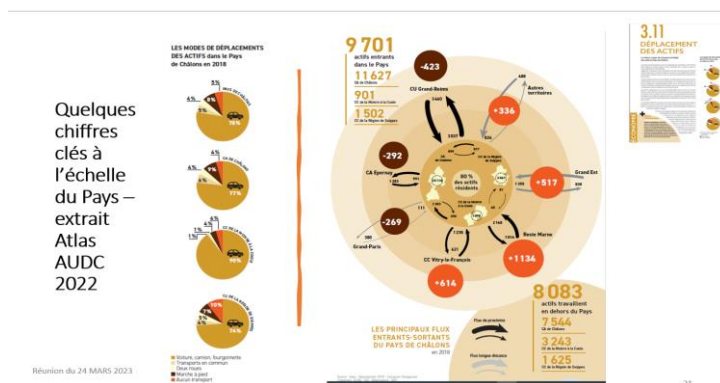
Sur la thématique des mobilités, l'AUDC a eu l'opportunité de participer à plusieurs réunions sur les « Bassins de mobilités Grand Est ».



Une rencontre avec le chargé de mission Mobilités Grand Est a eu lieu pour échanger sur la stratégie de mobilités à l'échelle du Pays de Châlons.

Le COTECH mobilités PTRTE a permis d'avoir des données clés sur la thématique et de faire un état des lieux des mobilités existantes.





6. ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Le rôle de l'AUDC a été poursuivi en 2023 en matière d'assistance administrative, comptable et participative du CODEV pour le compte du Pays. Cela a consisté notamment en :

- L'organisation des Bureaux et Assemblées plénières de l'instance de 2023. 2 assemblées générales ont été organisées en 2023 (19 juin et 4 décembre). 4 Bureaux ont eu lieu (27 février ; 15 mai ; 6 novembre et 29 novembre).
- L'assistance pour l'organisation de la journée de restitution et de présentation des rapports de saisine auprès des élus du Pays. Cette journée s'est déroulée le 1^{er} juillet sur le territoire de la Communauté de communes de la Région de Suippes.

INVITATION

Jacques JESSON
Président du PAYS
et de l'Agglomération

Julien VALENTIN
Président CCMC

François MAINSANT
Président CCRS

Philippe VANTHOURNOUT
Président du CoDev

Col Charles-Louis TARDY-JOUBERT
Chef de Corps du 40^{ème} RA de Suippes

Et les Membres du Conseil de Développement vous invitent à la
Restitution de leurs thèmes de réflexion 2022-2023
Le Samedi 1^{er} juillet 2023 à 10h, au QUARTIER Maunoury, Cinéma de Garnison,
51600 Suippes.
 (Déjeuner offert, Animations diverses, Transport en car possible de Châlons)
 Merci de vous inscrire sur codechalons@audc51.org Copier/Coller le « RETOUR »
Date limite de retour le 18 juin SVP.

- L'assistance à l'organisation du stand CODEV sur la Foire de Châlons 2023 en matière de communication.



- L'organisation des élections des co-présidents des commissions 1, 2 et 3. En 2023, la commission 1 a vu le renouvellement de ses 2 co-présidents. Les commissions 2 et 3 ont eu à

compléter le poste d'un seul des co-présidents (suivi des candidatures des membres et intégration des nouveaux candidats suite à une relance d'un appel à candidature à la rentrée 2023).

- Participation et appui technique de l'AUDC lors du travail des 4 commissions qui se réunissent régulièrement (1 fois par mois pour chacune).
- Suivi comptable du budget du CODEV réalisé par l'AUDC.

L'AUDC a travaillé également sur la réalisation de supports de communication pour le CODEV (flyers, kakemono) ainsi que sur l'actualisation de la page dédiée au CODEV sur le site Internet du Pays et sur celui de l'AUDC.

7. ANIMATION DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER

▪ Leader

Le programme Leader Pays de Châlons-en-Champagne est doté de 1.541.120 € de fonds FEADER 2014-2022 et de 1.054.554€ pour la période 2023-2027.

TRANSITION VERS LA NOUVELLE PROGRAMMATION LEADER

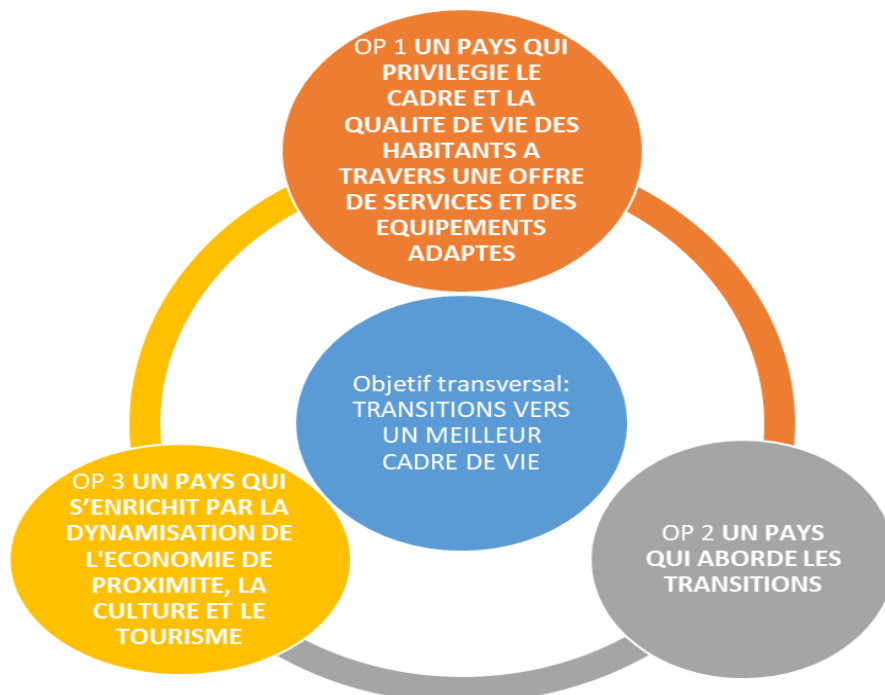
2023 marque la phase de transition vers la nouvelle période de programmation Leader 2023-2027. En effet, suite à la notification de la Région Grand Est d'acceptation de la candidature Leader Pays de Châlons en Champagne, cette année le PETR a travaillé à la consolidation de la nouvelle stratégie en coordination avec l'autorité de gestion régionale de sorte à pouvoir signer la convention.

Une première campagne de communication a été lancée aux acteurs locaux du territoire pour les informer de la nouvelle démarche Leader.

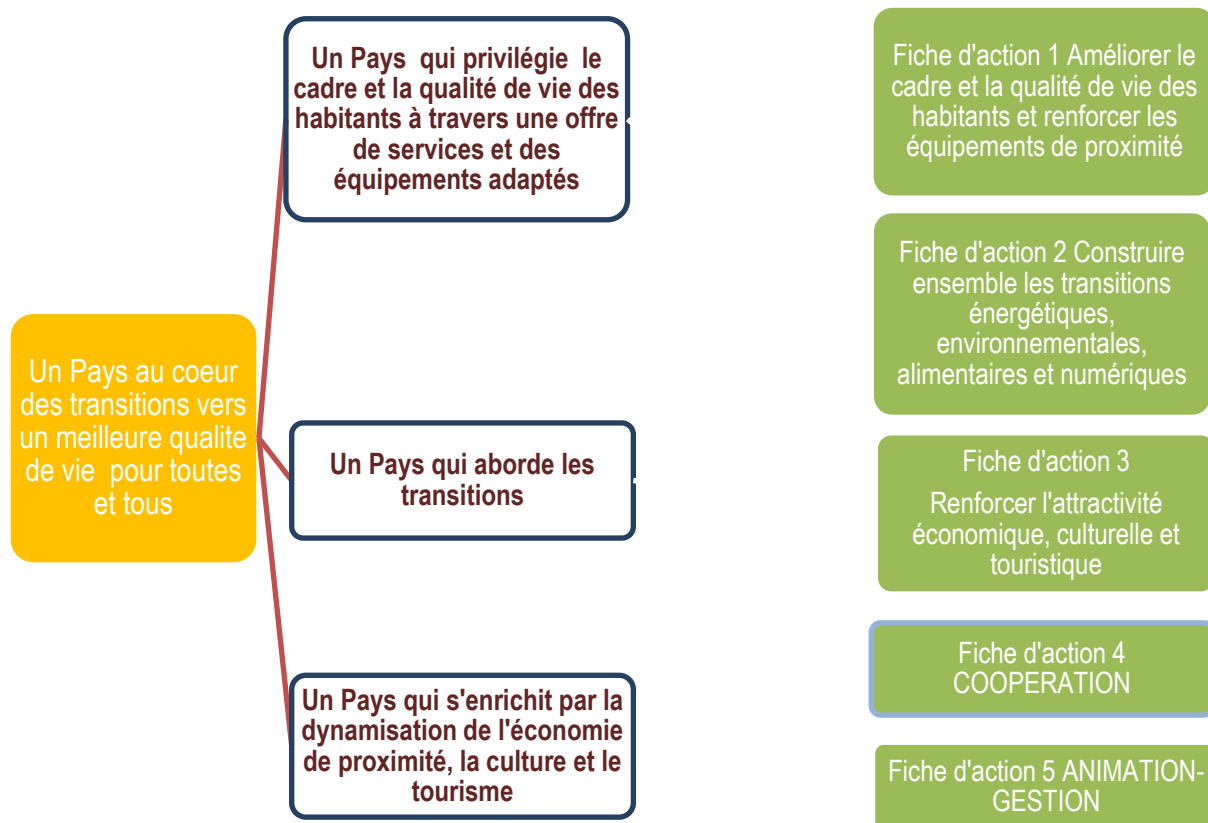
Priorité cible LEADER PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE 2023-2027

« Un Pays au cœur des transitions vers un meilleur cadre de vie pour toutes et tous »

Trois objectifs stratégiques et un objectif transversal



Cinq Fiches Action



MAQUETTE FINANCIERE ET FICHES D'ACTION

LEADER 2014-2022

N° fiche action	Intitulé des fiches actions	Montants Feader
FA1	Valorisation du potentiel naturel et patrimonial pour le rayonnement des vallées	480 000,00 €
FA2	Amélioration du vivre ensemble par la juste proximité des services et l'action culturelle	360 000,00 €
FA3	Consolidation de l'attractivité économique et résidentielle des vallées, par le renforcement de l'économie de proximité et le développement du tourisme durable	400 000,00 €
FA4	Animation gestion	261 120,00 €
FA5	Coopération	40 000,00 €

LEADER 2023-2027

N° fiche action	Intitulé des fiches actions	Montant FEADER
FA 1	Améliorer le cadre et qualité de vie des habitants et renforcer les équipements de proximité	280 000 €
FA 2	Construire ensemble les transitions énergétiques, environnementales, alimentaires et numériques	250 000 €
FA 3	Renforcer l'attractivité économie, culturelle et touristique	201 054 €
FA 4	Coopération	60 000 €
FA 5	Animation - Gestion	263 500 €

CIRCUIT DE GESTION D'UN PROJET

Pour rappel, le circuit de gestion d'une demande de subvention Leader est :

Dépôt > Etude en PREPROGRAMMATION > Instruction > PROGRAMMATION > Signature de convention de subvention > Demande de paiement > Paiement

LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

2 réunions du Comité de Programmation Leader ont eu lieu en 2023 : 15 mai et 8 septembre.

LES PROJETS PRE-PROGRAMMES ET PROGRAMMES

20 projets ont été validés en préprogrammation et programmation.

Porteur du projet	Opération	Préprogrammé	Programmé
Commune de Somme-Suippe	Extension et réaménagement du parc public avec verger des naissances, à visée pédagogique et dimension de biodiversité	X le 15/05/23	
Commune de Saint-Gibrien	Création d'un parcours VTT	X le 15/05/23	X le 08/09/23
Office de tourisme de Châlons-en-Champagne	Accroissement de la visibilité et de la notoriété de la destination Châlons-en-Champagne par le digital	X le 15/05/23	
Syndicat des producteurs du lentillon champenois	Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication pour le lentillon champenois	X le 15/05/23	X le 08/09/23
PETR du Pays de Châlons-en-Champagne	Déploiement d'une tournée itinérante d'animation territoriale multiservices dans les villages du Pays de Châlons-en-Champagne	X le 15/05/23	X le 08/09/23
CC de la Moivre à la Coole	Equiper des cantines pour le passage au sans plastique	X le 08/09/23	
CCAS	Châlons entraide portail numérique pour prévenir l'isolement des personnes fragilisées	X le 08/09/23	
Commune de Livry-Louvercy	Aménagement paysager d'un espace multigénérationnel autour d'une plateforme de jeux	X le 08/09/23	
Commune de Sainte-Marie-à-Py	Création d'un tiers-lieu associatif	X le 08/09/23	
Commune de Fagnières	Equiper de la nouvelle cantine de proximité du pôle scolaire des Tilleuls		X le 15/05/23
Carpinfrance	2 meublés de tourisme pour 4 personnes à Matougues		X le 15/05/23
Commune de Marson	Aménagement du parc en centre-bourg, Parc Montier		X le 15/05/23

Commune de Sommepey-Tahure	Installation d'une halle publique couverte dans le parc public communal		X le 15/05/23
Commune de Sarry	Aménagement sécurisé aux abords du groupe scolaire Jean-Yves Cousteau		X le 15/05/23
Commune de Juvigny	Le jardin de Juvigny (aire de jeux pour les enfants au sein d'un espace partagé)		X le 15/05/23
Commune de Saint-Martin-sur-le-Pré	Création d'un îlot de fraîcheur		X le 08/09/23
Commune de Somme-Vesle	Mise en valeur de la salle polyvalente		X le 15/05/23

LES CONVENTIONS DE SUBVENTION ET LE PAIEMENT

13 conventions de subventions ont été signées suite à la programmation des dossiers.
6 projets ont été payés.

PROCHAINES ETAPES

Le PETR du Pays de Châlons-en-Champagne doit recevoir prochainement la convention de subvention Leader 2023-2027 signée par la Région GE. Le premier comité de programmation de cette nouvelle période devrait se réunir pendant la première moitié 2024.

Le GAL du PETR poursuit la gestion des dossiers de sorte à pouvoir programmer ceux qui sont en phase d'instruction et à préparer les demandes de paiement pour ceux dont une convention/décision de subvention a déjà été signée.

CALENDRIER DE GESTION

Voici les dates limites pour la gestion des dossiers dans le cadre du programme Leader 2014-2022

30 AVRIL 2024	• Date limite de programmation des dossiers par les Comités de programmation des GAL
31 MAI 2024	• Date limite de signature des engagements juridiques
30 JUIN 2024	• Date limite d'éligibilité des dépenses pour les projets
30 OCTOBRE 2024	• Date limite de dépôt des DDP par le porteur de projet au GAL
30 NOVEMBRE 2024	• Date limite de transmission des dossiers à payer du GAL à l'AG
30 JUIN 2025	• Date limite de transmission par l'AG des demandes de paiement à l'ASP (Autorisations de paiement validées)
31 DECEMBRE 2025	• Date limite de paiement des dossiers par l'ASP au bénéficiaire

MAQUETTE FINANCIERE 2014-2022

Ce graphique montre l'état d'avancement à 31 décembre 2023, concernant les montants des projets PREPROGRAMMES, PROGRAMMES et PAYES

		PRE PRROGRAMMES			PROGRAMMES			PAYES		
MESURE	ENVELOPPE LEADER	Montant FEADER (€)	Nombre de dossiers	% de pré-programmation	Montant FEADER (€)	Nombre de dossiers	% de programmation	Montant FEADER (€)	Nombre de dossiers	Proportion payée (%)
19.2										
FA 1	480 000,00 €	462 065,90 €	21	96,26%	347 110,32 €	16	72,31%	110 011,48 €	5	22,92%
FA 2	364 000,00 €	492 927,22 €	26	126,94%	239 286,61 €	16	65,74%	84 200,11 €	8	23,13%
FA 3	374 513,60 €	367 420,30 €	17	98,11%	254 968,42 €	12	68,08%	166 958,23 €	9	44,58%
TOTAL FA 19.2	1 218 513,60 €	1 322 413,42 €	64	108,53%	841 365,35 €	44	69,05%	361 169,82 €	22	29,64%
19.3	7 606,40 €	7 680,00 €	1	100,97%	7 606,40 €	1	100,00%	7 606,40 €	1	100,00%
ANIMATION	315 000,00 €	278 008,07 €	8	88,26%	231 125,98 €	7	73,37%	185 075,08 €	6	58,75%
Total	1 541 120,00 €	1 608 101,49 €	73	104,35%	1 080 097,73 €	52	70,09%	553 851,30 €	29	35,94%
Restant		- 66 981,49			528 003,76 €		32,83%	1 054 250,19 €		65,56%

8. 11^È EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINEMA WAR ON SCREEN

La 11^{ème} Edition du Festival War on Screen qui s'est déroulée du 3 au 9 octobre 2023 a rassemblé plus de 20 000 spectateurs.

2013-2023



Dix ans après sa première édition, le Festival War on Screen assoit sa présence dans le Pays de Châlons et dans le paysage cinématographique français, européen et international.

Une maturité qui se symbolise cette année avec le dépassement du seuil des 20 000 spectateurs et encore une légère hausse de fréquentation scolaire (6 384 élèves).

L'engagement consacré au cinéma et à ses artistes depuis 10 ans porte ses fruits, et sous le signe du partage et de la convivialité que s'est célébrée cette onzième édition.

Porté par son public, ses équipes et bénévoles, ses partenaires et ses collaborateurs, le festival a su fédérer autour du cinéma, dans un contexte géopolitique très compliqué puisque la guerre en Ukraine s'éternise, et que pendant le festival, le conflit entre Israël et le Hamas a pris une tournure dramatique.

Toujours de nouveaux horizons dans la programmation, avec pour la première fois la sélection en compétition de productions de pays tels que le Yémen, l'Azerbaïdjan, le Soudan ou le Mexique, dont nous connaissons parfois peu les conflits et le cinéma.

Une programmation attentive à l'actualité, à l'art (Rock'n'War#7) aux problèmes environnementaux (Environnement Naturel, paradoxes et urgences#2) mais aussi à la nécessité de rire parfois (la comédie italienne part en guerre : un irrésistible antidote).

Implication, envie et engagement de la jeunesse autour des projections, d'ateliers et de rencontres, dans le cadre scolaire ou pendant du temps libre. Cette année, une vingtaine d'étudiants de différentes universités et écoles d'études secondaires ont participé à la création de la Gazette.

Ou encore, une classe de CM1-CM2 a créé une bande annonce du Festival !

Invité d'honneur : Volker Schlöndorff, réalisateur allemand et l'un des représentants majeurs du nouveau cinéma allemand des années 1960-1970 aux côtés de cinéastes comme Rainer Werner Fassbinder ou Wim Wenders.

Il y a eu :

- 80 séances dont 50 séances de films de l'année et 29 avant-premières et 41 pays représentés.
- 2 compétitions internationales : 5 longs métrages et 2 courts métrages récompensés
- 4 jurys (international, presse, étudiant et lycéen)

- Sections hors compétition :
 - . Perspectives
 - . La guerre vue par Volker Schlöndorff
 - . Environnement naturel, paradoxes et urgences#2
 - . de Lincoln à nos jours
 - . La comédie italienne par en guerre
 - . Rock'N'War ArtN'War #7
 - . Mémoires partagées#11
- Programmation jeune public
- Nombreux ateliers : projection itinérante, spécial effet, bruitage, création d'une bande annonce, Tourne-la comme Alice, histoire du cinéma, table Mashup, faux reportages, création d'un scénario, création d'une affiche de festival

Ce Festival a mobilisé 124 bénévoles et fédéré 66 partenaires.

9. SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

a) Analyses de compatibilité

En 2023, l'AUDC a rédigé 16 avis du PETR concernant la compatibilité de documents ou de projets avec les objectifs du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne. Ces avis concernent :

- 1 modification de PLU,
- 4 modifications simplifiées de PLU,
- 4 demandes de permis de construire,
- 4 demandes de permis d'aménager,
- 1 demande de certificat d'urbanisme,
- 1 déclaration préalable à division foncière,
- 1 projet de Schéma Régional des Carrières Grand Est.

b) Outils de suivi du SCoT

Eu égard à l'absence de solutions permettant de lever les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'un outil de suivi de la consommation foncière basé sur un traitement local des autorisations d'urbanisme, l'AUDC a cherché et mis en place des solutions « alternatives ».

La première solution repose sur les données Sitadel mises à disposition par le Service des données et études statistiques du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires avec une mise à jour mensuelle permettant un suivi à court terme. La base utilisée recense les permis de construire et déclarations préalables autorisés créant au moins un logement. Ces données ont été traitées afin d'affiner les surfaces d'emprise et de localiser les dossiers afin de déterminer s'ils sont situés en extension de l'enveloppe urbaine de référence ou non. Par ailleurs, les adaptations des enveloppes urbaines finalisées durant l'année dans le cadre de l'élaboration des PLUi ont été prises en compte dans ce traitement. Une seconde base de données listant les créations de locaux a également été traitée, mais les surfaces qui y sont renseignées sont très peu pertinentes pour une estimation de la consommation foncière et une correction automatisée est impossible en raison des spécificités de ce type de constructions.

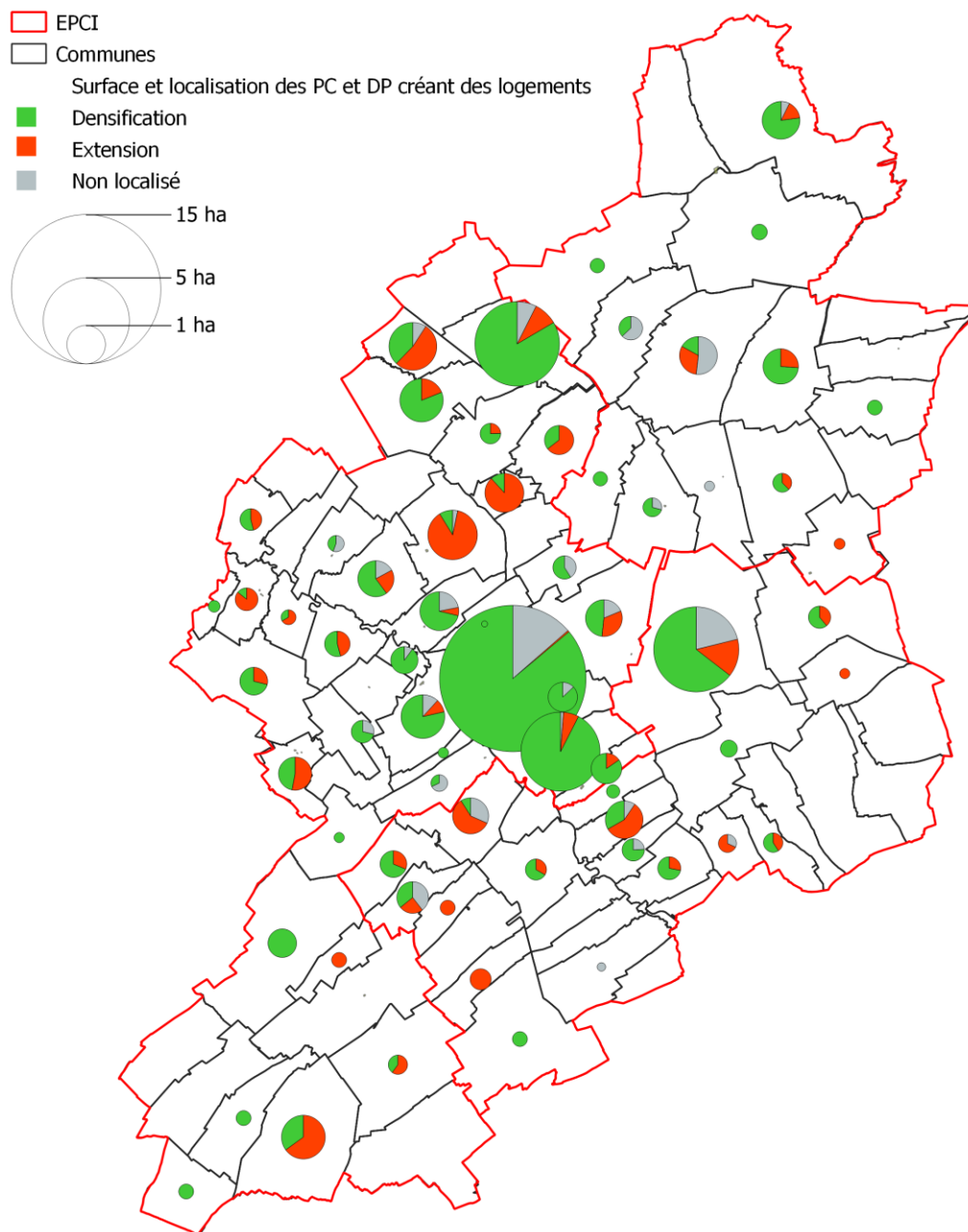
En parallèle, les données de l'Observatoire national de l'artificialisation des sols, fournies par le CEREMA sur la base des fichiers fonciers et mises à jour annuellement, ont également été traitées. Cette donnée ne permet pas un suivi aussi efficace que les données Sitadel (entre 1.5 et 2.5 ans de latence) et présente des biais importants en raison de l'origine fiscale des données traitées par le CEREMA, mais elle est ciblée comme référence par la loi Climat et résilience et permet de comparer les résultats obtenus par le biais de Sitadel.

Par ailleurs, l'outil d'**Occupation du Sol à Grande Echelle de la Région Grand Est**, mis à disposition en fin d'année 2021 sur le département de la Marne a fait l'objet de premières analyses pour en évaluer le potentiel. Un bilan et une cartographie des surfaces artificialisées sur la période 2008-2019 ont notamment été réalisés.

Enfin, l'**évaluation des extensions planifiées** dans les documents d'urbanisme du territoire actuellement en vigueur a été mise à jour afin d'intégrer les versions récemment entrées en vigueur

de certains PLU et CC et de préciser les résultats en retirant les emprises des infrastructures et réseaux de transport, identifiée dans le cadre de l'OCS GE2.

Surface corrigée des PC et DP créant au moins un logement accordés dans le Pays de Châlons-en-Champagne depuis 2020



c) Participation aux démarches d'élaboration des documents locaux d'urbanisme

Dans un souci de bonne prise en compte des enjeux du SCoT dès les étapes d'élaboration des documents locaux d'urbanisme, un important travail d'accompagnement des PLUi actuellement en cours d'élaboration sur le territoire a été mené durant l'année 2023. De nombreux échanges ont eu lieu avec les 3 EPCI membres du PETR afin d'aboutir à une finalisation de l'adaptation des

enveloppes urbaines proposées en 2020. La nouvelle version actualisée servira désormais de référence dans le cadre du suivi du SCoT et de l'élaboration des PLUi.

L'AUDC a également représenté le PETR au cours de plusieurs réunions de travail ou de concertation sur ces documents. En particulier, les principaux enjeux identifiés par le SCoT et objectifs qu'il fixe ont été présentés durant les ateliers thématiques du PLUi de Châlons-Agglomération.

d) Commission de suivi du SCoT

L'Agence a accompagné le PETR dans l'organisation et l'animation de la commission de suivi du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne, qui s'est réunie le 19 décembre 2023 à Châlons. A cette occasion ont été présentés les outils de suivi du SCoT mis en place et leurs résultats, le bilan des analyses de compatibilité réalisées sur l'année 2023 ainsi qu'un point sur la modification du SRADDET Grand Est et les conséquences du jugement du contentieux sur le projet éolien.

e) Suivi du recours contre le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne

La Société Web Parc Eolien des carrières a déposé le 02/09/2021 un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne suite au refus du Préfet en date du 05/05/2021 de réaliser un parc éolien de 17 aérogénérateurs sur les communes de Marson, Saint-Germain-la-Ville et Vésigneul-sur-Marne sur le motif de l'absence de respect du document d'orientations et d'objectifs du Pays approuvé en octobre 2019.

Ce recours met en cause une des dispositions du SCoT qui préserve la qualité des paysages et qui interdit d'implanter des éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 10 km autour des deux monuments classés patrimoine mondial de l'Unesco que sont Notre-Dame-en-Vaux et Notre-Dame de L'Epine, sachant que le projet s'implante à 8.7 km de cette dernière.

Un premier refus avait été émis le 12 juillet précédent par M. le Président du PETR suite à un « recours gracieux » de la Société sur ce même fondement.

L'AUDC a organisé la défense du PETR et du SCoT et a produit les documents nécessaires à l'instruction de ce recours.

Le PETR s'est fait assisté de Maître Madeleine BABES du Cabinet Huglo-Lepage de Paris spécialisé dans le contentieux de l'urbanisme.

Cette dernière a produit un premier mémoire en défense le 2 septembre 2021, mettant en avant d'une part, l'irrégularité de la requête et d'autre part, le bien-fondé des dispositions du SCoT ainsi que sa compatibilité avec les dispositions du SRADDET et plus généralement du « Code de l'urbanisme ».

Un deuxième mémoire a été produit le 9 août 2022 toujours par Maître Madeleine BABES, avocat du PETR en réponse à de nouveaux arguments développés de la Société attaquante mais qui ne remettent pas en cause « les orientations » de la défense.

Un troisième mémoire en défense a été produit en décembre 2022.

Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a rendu un jugement défavorable au PETR le 16 novembre 2023 par lequel il annule la décision du Président du PETR en date du 12 juillet 2021 par laquelle il refusait d'abroger les dispositions de l'article 3.2 du chapitre 6 du SCoT.

Le prochain comité syndical du PETR **prendra en compte les modalités de ce jugement.**

10. LES ACTIONS DE COMMUNICATION

▪ Gestion du site Internet

En 2023, le site Internet a été mis à jour et alimenté notamment concernant la page dédiée au Programme Européen Leader annonçant les actualités en lien avec le programme et permettant de télécharger les différents comptes rendus.

La page relative au Conseil de Développement du Pays de Châlons-en-Champagne a, elle aussi, été mise à jour de façon régulière.